Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 35

Artikel: Au berceau de Davel
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-199526

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

40me ANNÉE. — N° 35. FONDÉ PAR LOUIS MONNET ET H. RENOU Samedi 30 août 1902.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — **Suisse :** 20 cent.
Etranger : 25 cent. — **Réclames :** 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les écoliers vaudois au XVIIIme siècle.

Un manuscrit de la Bibliothèque cantonale nous apprend que le pasteur François-Louis Allamand rédigea un « projet de règlement et de tablature pour les écoles ressortissantes du Vme colloque d'Aigle ». Nous extrayons de ce document, publié par l'*Educateur*, les passages suivants, qui nous paraissent de nature à intéresser non seulement les maîtres d'écoles, mais encore la généralité des lecteurs du *Conteur vaudois*. Ils jettent sur les mœurs et sur l'esprit de nos ancêtres une lumière toute spéciale. On y verra en particulier qu'au XVIIIe siècle il n'était pas permis aux catéchumènes de regarder les mariés en face, à l'église.

EN CLASSE

Ils (les écoliers) seront assidus aux écoles, chacun de sa classe et ponctuel à s'y trouver pour la prière d'entrée.

Tout écolier doit se peigner et se laver le visage et les mains avant que de paraître à l'école.

Aucun ne sortira pour s'en aller chez lui avant la prière de la fin et le conger du maître.

Ils étudieront chez eux et apprendront bien les leçons qui leur seront données pour chaque école.

En y entrant, chacun ira s'asseoir à la place qu'il avait au sortir de l'école précédente.

Ils y seront appliqués et attentifs chacun à ce qu'il doit faire ou écouter, ne babilleront point ensemble et ne feront aucun bruit.

Ils obéiront sans réplique à tout ce qui leur sera ordonné par le maître, se soumettront à ses châtiments sans résistance et ne lui parleront jamais que chapeau bas.

Ils se parleront honnêtement les uns aux autres et dans le poele de l'école, en y venant ou en sortant, aucun ne dira *Toi* à son camarade, mais toujours *Vous*.

A LA RUE

En se retirant chez eux ou en venant à l'école, ils pourront s'égayer dans les rues, mais sans faire ni bruit ni malice à personne.

Les garçons salueront du chapeau, et les filles feront la révérence à toute personne qu'ils rencontreront et qui aura communié.

On ne les entendra jamais ni jurer, ni prononcer aucune parole malhonnête, ni dire des injures à personne, ni se donner des démentis.

Ils ne se querelleront ni ne se frapperont jamais l'un l'autre, ni personne.

Ils ne jetteront jamais de pierres, ni contre gens, ni contre bêtes, ni contre les maisons.

Ils ne feront jamais de dommages aux possessions, arbres et fruits d'autrui.

En hyver, les écoliers ne glisseront, ni ne se lugeront point dans les rues, ni dans les chemins publics.

AU CATÉCHISME

En tout temps d'école et de vacances, les écoliers des premières classes seront assidus aux catéchismes du dimanche et aussi dans leurs places derrière leurs régents.

Ils entreront dans l'église avant que la cloche ait fini de sonner et n'en sortiront qu'après la bénédiction, à la suite de leurs régents, sans bruit et sans courir.

Ils seront attentifs à l'instruction, dans le silence et dans le respect dû à la maison de Dieu et à la sainte assemblée.

Ils ne paraîtront jamais dans les rues pendant les actions ni du jeudi ni du dimanche.

Quand ils n'auront pas pu se trouver au catéchisme du dimanche, ils ne sortiront point de chez eux de tout le jour.

Les fautes de malice, bruits dans les rues, pillages de fruits, commis le dimanche, seront châtiées plus sévèrement que celles des autres jours.

Quand il y aura des mariages sur semaine et que les écoliers iront ce jour-là au catéchisme ou à la prière, ils ne s'y placeront point de manière à regarder les époux en face.

LES OBSERVATEURS

Sur douze écoliers, il y aura toujours deux observateurs qui devront marquer toutes les fautes qu'ils verront faire aux autres contre les devoirs et les règles prescrites ci-dessus.

Ils remettront leurs notes écrites et signées à leur régent tous les lundis et jeudis à l'école du matin, afin que les coupables y soient châtiés selon le cas.

Les rechutes seront châtiées plus sévèrement que les premières fautes.

Le nombre des observateurs sera multiplié dans chaque école à proportion du nombre des écoliers.

On ne prendra les observateurs que dans la première classe, et les filles pourront l'être.

Chaque écolier le sera à son tour et on les changera tous les mois.

Ceux dont le terme ne sera pas fini avant les vacances continueront à l'être pendant les vacances. S'il est fini, on en établira d'autres.

Si quelqu'un des observateurs tombe en faute, il sera plus châtié. S'il accusait mal à propos, il recevrait le double du châtiment mérité par la faute qu'il aurait supposée, et de plus il ne pourrait plus être observateur dans la même classe.

Ces règles seront lues dans chaque école le premier lundi de chaque mois.

Il est bon de les faire imprimer et qu'elles servent aux exercices de lecture de la IIme et IIIme classe.

François-Louis Allamand, l'auteur de ce terrible règlement, est mort en 1784. Il professa le grec à l'Académie dès 1773. Mais il n'obtint pas cette chaire sans peine. La première fois qu'il la sollicita, étant pasteur aux Ormonts, il échoua avec M. Bournet et d'autres, et, avant de partir de Berne, où il avait essayé de faire le siège de Leurs Excellences, il prêcha sur ces paroles : « L'oiseau retourne à sa montagne. »

Il fit aussi ces vers :

Avec ta crosse et ta potence (1),
Regagne, Mandalla (2), ta maison de sapin,
Ici tu perdras ton latin,
On estime peu ta science.

M. Bournet substitua au dernier vers : « On déteste ton arrogance. »

Au berceau de Davel.

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur,

Voici une petite anecdote, qui, à défaut d'autres qualités, a, en tous cas, celle d'être d'une parfaite anthenticité.

Il y a quelques jours, deux Vaudois se rendaient en pèlerinage à Morrens. Arrivés devant la cure, nouvellement restaurée, ils furent pris de doutes et se demandèrent si c'était dans cette demeure, d'aspect on ne peut plus moderne, que naquit le major Davel.

Une bonne vieille tricotait sur la place du village, en regardant passer les voisines qui revenaient du four, portant, appuyés sur les hanches, de grands gâteaux autour desquels bourdonnaient des essaims de guêpes.

Les *pèlerins* s'approchent de la tricoteuse.

— Bonjour, madame! Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer dans quelle maison est né Davel?

— Davel!.... oh! bien..... c'est pas à Morrens!

— Mais oui, madame! Il doit même y avoir une plaque sur la maison.

— Une plaque?.... oh, alôo!..... c'est au téléphone, y a point d'autre plaque au village!

* * *

La méprise ne pourra plus se produire, car, grâce à l'initiative de M le pasteur de Morrens, une liste de souscription circule dans la localité dans le but de placer une plaque commémorative sur la cure, maison natale de Davel.

Nous pensons que la population de Morrens, tout en se réservant de participer pour la plus large part à cette œuvre patriotique, acceptera le concours de tous ceux qui désirent contribuer à combler une lacune qui n'a subsisté que trop longtemps déjà.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

UN DES PÈLERINS.

Une lettre de Louis au juge.

***, 24 août 1902.

A ces mossieus du *Conteu*.

Ma foi tant pis, je prends la plume pou vous écrire. La bourgeoise ne voulait pas. « Patifou, qu'elle me disait, que veux-tu enco écrire à ces mossieus des papiers. Y sont bien tant moqueus qui se rient toujou des paysans. Laisse-les à leus affaires et nous, restons aux nôtres. Ça vaudra bien mieux. »

« Ça m'est bien égat, que j'y ai fait, arrive qui plante, je veu écrire. »

Au respet que je vous dois, mossieus du *Conteu*, je trouve qu'à la fin on s'en laisse trop dire pa ces gens des journaux. Y se croient tout permis pacequ'y vont partout sans payer.

D'abo, qu'est-ce qui z'ont à blaguer, rappo à ce cirque de Beaulieu, que ça a été une bonne leçon pou les Vaudois? Une leçon de quoi? Avec ça que c'est une existence que de toujou couri la poste, comme ce Barnum. C'est bon pou des Américains, qui sont pas des gens comme les autres, mais pou chez nous y a rien de fait : c'est pas dans notre caractère; on n'est pas toujou comme ça en inbullition.

Ça n'empêche pas que quan y faut bouger, on est là. Regardez-nous voi rentrer les récoltes quan le temps bargagne; c'est fait en trois temps, cinq mouvements; et pi qu'on n'est pas des raclées de gens comme ces Barnum. Ma parole si on ne dirait pas, d'après ces gens des journaux, que tous les Vaudois sont comme des municipaux.

(1) Il était cul-de-jatte.
(2) Annagramme d'Allamand.